

Les associations « Les Céline's : Unis-Vers l'Essentiel » et « Zone 5 »  
accueillent le prochain salon du bien-être

## *Révèle Ta Nature*

Du samedi 15 au dimanche 16 Juin 24 – LE TEIL 07



Nous sommes heureuses de proposer ce salon qui est le moyen de promouvoir le bien-être et la santé naturelle, mais aussi les initiatives en lien avec la nature et le Monde de demain (alimentation Bio, produits locaux, environnement, éco-consommation...)

< DOSSIER A REMETTRE AVANT LE 15 AVRIL 24 >  
ADRESSE : CELINE GAMEZ – 9 RUE ANDRE SEVENIER – 07400 LE TEIL

## Informations générales :

### Les espaces :

Près de 50 stands disposés en plein air

1 espace ombragé de conférences/ateliers (équipé en électricité)

Bar et Stand de restauration

### Pour le Public :

Horaires d'ouverture :

- Samedi de 10h00 à 19h00
- Dimanche de 10h00 à 18h30

Entrée gratuite

Tombola du Bien-Être

Les stands s'organiseront autour de la thématique du bien-être :

- médecine douce et méthodes de soins énergétiques
- développement personnel
- artisanat et produits naturels
- éco-tourisme
- éducation et formation

## Informations spécifiques :

Chaque stand disposera d'une table de 2m environ et de 2 chaises pour la somme de 80 euros hors électricité et conférences (voir fiches d'inscriptions pour plus de détail)

Un service de gardiennage sera mis en place pour la nuit du samedi au dimanche.

En cas d'intempéries, l'installation sous la serre sera possible pour 30 stands.

L'attribution de ces emplacements se fera selon l'ordre d'inscription. Les exposants non retenus seront indemnisés au prorata de leur durée de présence lors de l'évènement.

## Comment le Salon se fera connaître du grand public :

- L'espace zone 5 accueille depuis près de 5 ans des évènements festifs et sont déjà reconnus localement en tant que lieux d'accueil de festivités – La publicité sera faite aussi sur leur réseau social
- Nous avons également une communauté qui suit nos évènements et en sont grandement satisfaits
- Un groupe et un évènement Facebook sera créé pour l'évènement où tous les exposants seront présentés au fur et à mesure. De plus celui-ci sera l'espace privilégié de l'évènement : la programmation sera tenue à jour ainsi que la liste des exposants.
- Des publicités prévues sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram
- Affichage sur la commune et à proximité
- Et enfin nous demanderons à chaque prestataire d'activer son réseautage habituel (Partage des publications et affichages) pour promouvoir ce fabuleux moment.

## Révèle Ta Nature - Salon du bien-être : ce qui porte ce projet

Ce salon porte les valeurs de partage, respect du vivant et de la nature, bien-être au naturel, éco-consommation, solidarités alternatives...

### Association « Les Céline's : Unis-Vers l'Essentiel »

Nous sommes Celine Gamez (Hypnose et Chamanisme au service de l'Être) et Céline Quilez (Rêv'Ailes ta Nature), unies dans la vie comme dans des projets de co-création.

L'objectif de cette association est de créer des espaces de découverte, d'initiation et de partages afin de propager le bien-être, le mieux-être au maximum de personnes. Cela dans le but de faire connaître des alternatives simples, douces et efficaces quant au prendre soin de soi. Nous sommes attachées à l'envie de voir s'épanouir les êtres pour ainsi profiter de chaque instant du mieux qu'ils puissent.

C'est dans ce cadre que nous co-crédons des projets qui réunissent vers l'essentiel, en proposant des événements tels que des salons bien-être, des ateliers et des soins holistiques pour vous accompagner vers vous m'aime.

#### **Vos interlocutrices pour ce salon Bien-être :**

- Céline Gamez (à gauche de la photo)

Coordonnatrice du projet

06.18.58.15.37

- Céline Quilez (à droite)

Communication Réseaux sociaux

06.17.16.41.89 ou Messenger

<https://www.facebook.com/asso.lescelines/>

Mail : unisverslessentiel@gmail.com



Association Zone 5 est une association dont l'objectif est de promouvoir la permaculture au travers de différents projets : Chantiers participatifs, animations pédagogiques, événementiel. Elle nous accueille au sein d'une serre de 600 m<sup>2</sup>, d'un potager de 5 000 m<sup>2</sup>, d'une mare, d'un « lombricomposteur », d'une buvette, d'un poulailler.

Ce lieu festif et convivial permet d'échanger à travers une pédagogie active ainsi que différentes actions telles que des ateliers, des conférences et des concerts.



Chaque exposant s'engage ainsi aux éléments suivants, correspondant aux valeurs de ce salon :

- Respect du vivant et de la nature :
  - Les produits proposés sont naturels et idéalement éco-responsables et équitables
  - Respect des espaces verts de Zone 5
  - J'évite l'utilisation de plastique à usage unique, les emballages non recyclables et ne donne pas de sachet plastique lors de mes ventes
  - Je repars avec mes déchets et les traite comme il se doit après le salon
  
- Solidarité alternative et partage :
  - Prestataire prioritaire local à 45 minutes environs autour du Teil (sauf si la prestation est rare)
  - Prix justes et engagés
  - Partage des connaissances autour du bien-être, de la santé naturelle, des médecines douces...
  - Convivialité et simplicité
  - Esprit d'ouverture et de complémentarité entre les exposants

### **Pourquoi être exposant au salon du bien-être - Révèle ta Nature ?**

- Pour les valeurs sincères et authentiques véhiculées par les 2 associations, les partenaires et les sponsors
  
- Un rendez-vous privilégié où la convivialité, les échanges, et le partage seront de mise dans une ambiance « nature » dès plus agréable et ressourçante !
  
- Un moment attendu par le public qui est de plus en plus en quête de ce type de prestations pour évoluer, se libérer, et retrouver du sens dans son chemin de vie.
  
- Une fabuleuse occasion pour vous d'être au contact direct avec votre future clientèle potentielle
  
- Une opportunité de vendre ses produits, ses prestations mais aussi de se faire connaître par les locaux et ainsi laisser une trace dans les mémoires de ceux-ci.
  
- Un merveilleux moment pour transmettre votre savoir-faire et savoir être en tant que professionnel du bien-être.
  
- Et enfin une opportunité de faire grandir « le bouche-à-oreille » local.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION :  
REVELE TA NATURE - SALON DU BIEN-ETRE  
15 ET 16 JUIN 2024  
**A RETOURNER AVANT LE 15 AVRIL**

Nom/prénom de l'exposant :	
Nom commercial de l'entreprise :	
Page Facebook :	Page Instagram :
Site Internet :	
Adresse :	
CP :	Ville :
Tel :	Mail :

*Tous les champs sont obligatoires*

Description **succincte** de votre activité (description qui paraîtra sur Facebook) :

### VOTRE TARIF EN TANT QU'EXPOSANT

Stand avec une table (190cm X 80cm) et 2 chaises

- |  |      |
|--|------|
| <input type="checkbox"/> Je propose principalement des services                                    | 80 € |
| <input type="checkbox"/> Je vends principalement des produits                                      | 90 € |
| <input type="checkbox"/> Réduction Adhérent(e) de l'association Les Céline's Unis-Vers l'Essentiel | -5 € |

### VOS OPTIONS

- |   |            |       |
|---|------------|-------|
| <input type="checkbox"/> J'ai besoin de tables supplémentaires (+ 40 €/table)   | table(s) = | €     |
| <input type="checkbox"/> Je souhaite avoir de l'électricité sur mon stand :   |            | +10 € |
| <input type="checkbox"/> Je souhaite adhérer à l'association Les Céline's Unis Vers l'Essentiel (cocher alors la réduction) : |            | +15 € |
| <input type="checkbox"/> Je souhaite présenter un atelier ou une conférence :   |            | +10 € |

**Total** €

Je suis volontaire pour offrir un lot pour notre tombola Bien-Être

Nom du lot : \_\_\_\_\_ Valeur : \_\_\_\_\_ € Date limite de validité : \_\_\_\_\_

Les bénéfices reviendront à l'école alternative Ardoise et Coquelicot Le Teil.

J'ai un Barnum ou  Un parasol / Sa taille : \_\_\_\_\_

### Informations Atelier et conférence :

Chaque atelier/conférence doit se réaliser en 1h avec mise en place et départ de l'espace.

Les espaces ne seront **pas** fournies en matériel audio et visuel – si besoin merci de l'indiquer dans la partie demande spécifique nous verrons ce que l'on peut faire.

L'espace est alimenté en électricité, merci de nous informer de ce besoin et de prévoir vos rallonges.

### Informations Matériel supplémentaire :

- Nous ne fournissons **pas** de grille, paravent, nappes, scotch, etc...
- Prévoir des multiprises pour les personnes voulant de l'électricité sur leur stand.
- Si besoin de chaises supplémentaires merci de l'indiquer dans la partie « demandes spécifiques ».
- Merci de mener tout le nécessaire pour la mise en place de votre stand.

Demandes spécifiques :

J'ai lu et j'accepte sans restriction le règlement intérieur du salon bien-être

Je joins à mon dossier complet :

- un chèque d'arrhes (non remboursable) de 30% du montant total : €
- un second chèque soldant ma participation : de € qui sera encaissé en Juin 2023

**TOUT DOSSIER DOIT ETRE TRANSMIS COMPLET ET SIGNE**

**AVANT LE 15 AVRIL**

(CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

**AUCUNE RESERVATION NE PEUT ETRE PRISE EN COMPTE SANS REGLEMENT ET DOSSIER COMPLET.**

**Toutes les demandes d'inscriptions seront étudiées pour admission éventuelle, dans les 15 jours suivants.**

Fait à .....

Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

### ***Documents à fournir obligatoirement :***

- Le formulaire d'inscription complété et signé
- Le formulaire de conférence ou d'atelier
- L'attestation d'Assurance professionnelle (RCP) en cours de validité au moment du salon
- Justificatif de déclaration d'activité
- Paiement complet à l'ordre de : « Unis-Vers l'Essentiel »

+ Facultatif : formulaire adhésion Les Céline's Unis-Vers l'Essentiel

**Dossier à envoyer à :**

**CELINE GAMEZ - LES CELINE'S UNIS-VERS L'ESSENTIEL  
9 RUE ANDRE SEVENIER - 07400 LE TEIL**

**ou**

**[unisverslessentiel@gmail.com](mailto:unisverslessentiel@gmail.com)**

**Formulaire d'inscription**  
**CONFERENCES ET ATELIERS**  
**Révèle Ta Nature : Salon du Bien-être**  
15 et 16 Juin 2024

*Nom et Prénom de l'intervenant :*

*Nom commercial :*

*Titre de la conférence :*

**OU**

*Titre de l'atelier :*

***Description succincte*** de la conférence ou de l'atelier :

*(Cette description paraîtra sur Facebook et en partie sur le programme) :*

---

**Horaire souhaité : max 1h avec mise en place et départ de l'espace**

---

Heure souhaitée samedi :	10h30	11h45	13h30	14h45	16h00
	17h15	18h00			

Heure souhaitée dimanche :	10h30	11h45	13h30	14h45	16h00
	17h15				

*Nous veillerons au mieux de prendre en compte vos choix en fonction des demandes et des sujets proposés*

*Les horaires définitifs vous seront envoyés fin Mai*

J'aurai besoin d'électricité sur l'espace conférence (prévoir vos rallonges)

Demandes spécifiques :

**Bulletin d'adhésion**  
**Association Les Céline's Unis-Vers l'Essentiel**

**1ère partie (à conserver par l'association)**

Je soussigné(e) ..... Né(e) le .....

Adresse : .....

E-mail : ..... Tél : .....

Déclare solliciter mon adhésion à l'association pour la période .....

> Donnant accès à une réduction de 5 euros pour un maximum de 5 prestations éligibles organisées par l'association, durant l'année de l'adhésion.

Adhésion à l'association Les Céline's Unis-Vers l'Essentiel  15 €

Souhaitez-vous faire un don en plus de votre adhésion ?  ..... €

Règlement effectué via  Espèce  Chèque  Virement

> Je déclare avoir été également informé des dispositions de la loi du 6 janvier 1978 qui réglemente le droit de communication dans le fichier des membres de l'association des données personnelles me concernant.

Fait à .....

Le .....

Signature :

---

**2ème partie (à transmettre à l'adhérent avec la carte d'adhésion)**

Je soussignée Mme Gamez Céline, Présidente de l'association, déclare avoir reçu ce jour l'adhésion de ..... Né(e) le .....

Pour la période .....

Ainsi qu'un don éventuel de ..... €.

Fait à .....

Le .....

Signature du représentant de l'association :





## REGLEMENT INTERIEUR du Salon du bien-être - Révèle ta nature

Ce règlement intérieur engage chacun d'entre nous à le respecter sans restriction.

Il est important que chaque exposant prenne le temps de lire et d'être en accord avec ce qui suit.

### ORGANISATION :

Le présent règlement définit les règles applicables aux exposants pendant le déroulement du salon.

Le Salon est organisé par l'association LES CELINE'S UNIS-VERS L'ESSENTIEL.

### ACCEPTATION DES MODALITÉS DU REGLEMENT

L'envoi d'une demande d'admission à l'organisation vaut acceptation par le demandeur, sans réserve et dans toutes leurs dispositions, de nos conditions générales de souscription et du règlement intérieur du salon, ainsi que toutes autres dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances.

### SOUSCRIPTION

**La souscription résulte de l'envoi de la demande d'admission complétée, signée et accompagnée des pièces demandées ainsi que du règlement complet à l'ordre de « Unis-Vers l'Essentiel ».**

La souscription n'est validée qu'à réception du dossier complet comme indiqué ci-dessus.

**La date limite d'inscription est arrêtée au 15 Avril 2024**, passée cette date, les demandes seront encore possibles dans la limite des stands disponibles.

### CONDITIONS D'ADMISSION

L'envoi par l'organisateur du bulletin de demande d'admission ne constitue pas une offre de participation.

L'organisateur statue votre admission définitive dans la limite des places disponibles, et au regard de la compatibilité de la candidature et des produits ou services présentés en fonction des valeurs du salon.

**L'acceptation définitive de la demande d'admission résulte de l'envoi par l'organisateur d'un mail au plus tard le 5 Mai 2024.**

### MODALITES DE REGLEMENT

Toutefois, en cas de désistement dûment justifié de la part de l'exposant et notifié par lettre ou e-mail, avant le **19 Mai 2024**, le chèque de solde sera restitué seulement les arrhes seront conservées.

Cependant, si le désistement survient après le **19 Mai 2024**, l'organisateur se réserve le droit de conserver la totalité des sommes versées par l'exposant, sans qu'aucune réclamation ne puisse avoir lieu.

Dans le cas où pour une raison quelconque et pour des motifs entièrement indépendants de la volonté de l'organisateur, le salon n'avait pas lieu, les demandes d'admission seront annulées. Les fonds versés seront remboursés à concurrence des frais engagés (ceux-ci seront minimes).

Après paiement du prix de l'emplacement, l'exposant recevra les informations nécessaires à la prise de possession de l'emplacement qui lui est réservé.

### EMPLACEMENTS

Les emplacements peuvent avoir un format différent en fonction de votre choix et demandes spécifiques lors de votre inscription.

Il appartient à chaque exposant d'apporter son matériel d'exposition.

### Plan de Répartition

L'organisateur établit le plan de la manifestation.

L'attribution des emplacements est effectuée par l'organisateur en tenant compte, dans la mesure du possible, des désirs exprimés par les exposants et de leur rang chronologique d'inscription.

L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits ou services liés à son secteur d'activité et déclaré sur le contrat d'inscription.

### Aménagement des Stands

La décoration générale du salon incombe à l'organisateur.

Les exposants auront le droit d'aménager leur emplacement suivant leur goût et en accord avec l'organisateur et à la condition de ne pas nuire à leurs voisins.

### Tenue des stands

Les exposants devront laisser les stands dans l'état où ils les trouveront après avoir rangé le matériel mis à disposition par l'organisateur. Toute détérioration causée par leurs installations ou leurs marchandises, soit du matériel, soit enfin du sol occupé, sera alors évaluée et mise à leur charge.

En cas d'intempéries, l'installation sous la serre sera limitée à 30 stands. L'attribution de ces emplacements se fera selon l'ordre d'inscription. Les exposants non retenus seront indemnisés proportionnellement à leur durée de présence lors de l'événement.

### Sous-location et Produits exposés

**Il est interdit sous-louer tout ou partie de la surface retenue.** En conséquence, chaque exposant ne peut exposer que les objets, affiches ou enseignes de sa propre entreprise.

Il n'est possible de céder l'intégralité de votre stand qu'avec l'accord de l'organisateur, si vous ne pouvez finalement pas être présent lors du salon.

Aucune exclusivité d'un type de produits ou d'un secteur d'activité n'est accordée aux entreprises exposantes.

L'exposant ne peut présenter sur son emplacement que les matériels, produits ou services énumérés dans la demande d'admission, et conforme à la réglementation française ou européenne.

Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir, chaque fois que nécessaire, les formalités que requièrent sa participation à la manifestation, notamment en regard de la réglementation du travail, en matière douanière pour les matériels ou produits en provenance de l'étranger, et en matière d'hygiène. L'organisateur ne pourra, à aucun moment être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir à ce sujet.

### Publicité et Communication avec le public

L'affichage et la publicité hors de l'enceinte du salon sont soumis à autorisation de l'organisateur.

La réclame à haute voix, pour attirer le client et le racolage, de quelque façon qu'ils soient pratiqués sont interdits.

Toute publicité lumineuse ou sonore, ainsi que toute attraction, spectacle ou animation, doivent être soumis à l'agrément de l'organisateur qui pourra d'ailleurs revenir sur l'autorisation accordée, en cas de gêne apportée aux exposants voisins, à la circulation ou à la tenue de l'exposition.

Les circulaires, brochures, catalogues, imprimés, primes ou objets de toute nature ne pourront être distribués par les exposants que sur leur stand. L'exposant ne peut faire de publicité sous quelque forme que ce soit pour des firmes non exposantes.

Toutes ces interdictions peuvent faire l'objet de mesures pouvant aller jusqu'à l'éviction du salon.

### CATALOGUE OFFICIEL

L'organisateur dispose du droit exclusif de rédaction, de publicité, de publication et de diffusion payante ou non du guide de la manifestation. Il pourra céder tout ou partie de ce droit, ainsi que la publicité incluse dans le guide.

Les renseignements nécessaires à la rédaction du guide seront fournis par les exposants sous leur responsabilité. L'organisateur ne sera, en aucun cas, responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autres qui pourront se produire. Il pourra refuser l'insertion ou modifier le libellé des inscriptions non conformes aux dispositions générales ou de nature à nuire aux autres exposants ou à la manifestation.

## DISPOSITIONS DIVERSES

L'espace de la manifestation est considéré comme enceinte privée pendant toute la durée de celle-ci ainsi que pendant la période de montage et démontage. Seules les exposants inscrits et admis pour ce salon seront autorisés opérer ou s'installer sur les stands.

## SECURITE

Les exposants sont tenus de respecter les prescriptions de réglementation en vigueur, et notamment celles concernant la sécurité, les mesures sanitaires et l'hygiène.

Les aménagements devront répondre aux exigences de réglementation d'hygiène et de sécurité incendie, avant l'ouverture du salon.

Nous vous prions ainsi de veiller à ce qu'aucune pancarte ou enseigne soit en saillie de stands ou en travers des allées.

## ENVIRONNEMENT

Les exposants s'engagent à récupérer leurs déchets en fin de salon.

Les exposants s'engagent à réduire autant que possible la quantité de plastique ou de déchets non recyclables sur leur stand.

## GARDIENNAGE

Aucun gardiennage n'est prévu pour l'évènement. Chaque exposant doit remballer le samedi soir et déballer le dimanche matin.

L'organisateur ne sera pas responsable de toute dégradation ou vols en cas de non-respect de cette information.

## PARKING

L'organisateur ne sera pas responsable des dégâts causés aux véhicules sur le parking et en général de tout incident qui pourrait y survenir. L'accès et la circulation de tout véhicule pendant la période de montage et de démontage aux abords du bâtiment est sous le contrôle de l'organisateur.

## ASSURANCES

L'exposant est responsable des biens loués.

Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire, à ses propres frais, une assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers. L'organisateur est réputé déchargé de toute responsabilité à cet égard, notamment en cas de perte, vol ou dommage quelconques. L'organisateur décline toute responsabilité concernant les objets, documents, matériels entreposés par le locataire sur les emplacements extérieurs et notamment les parkings. Toute détérioration des infrastructures ou perte de matériel de location est facturée en valeur de remplacement.

## RECLAMATIONS

Les réclamations d'exposants devront être formulées par écrit. Elles devront parvenir à celui-ci avant la clôture officielle du salon. Toute infraction aux dispositions du présent règlement, peut entraîner l'exclusion de l'exposant concerné.